

Comptes annuels 2017



Bilan au 31/12/2017

	Commentaires	31/12/2017 en CHF	31/12/2016 en CHF
Actif			
Actif circulant		10 546 562	11 996 669
Liquidités		6 413 333	6 633 163
Créances pour livraisons et prestations	1	227 617	113 266
Créances de proches	2	3 663 163	3 095 075
Autres créances		27 452	1 555 893
Contrat de construction à long terme «RespiGO»	3	0	313 141
Compte de régularisation actif	4	214 995	286 131
Actif immobilisé		2 021 753	2 068 441
Titres	5	885 126	1 158 986
Participation ALP	6	1	1
Prêts LPBB et LPVD	6	400 000	580 000
Actif corporel mobile	7	290 012	165 040
Immobilisations incorporelles	8	446 614	164 414
Total actif		12 568 315	14 065 110
Passif			
Capitaux étrangers à court terme		3 955 470	4 369 668
Engagements envers des livraisons et des prestations	9	1 267 254	1 124 107
Obligations envers des proches	10	1 518 642	2 765 627
Autres obligations	11	109 091	90 596
Contrat de construction à long terme	3	597 400	0
Compte de régularisation passif	12	463 083	389 339
Capitaux étrangers à long terme		33 000	81 000
Provisions	13	33 000	81 000
Fonds avec affectation limitée (fonds de produits)		4 201 529	3 944 644
Capital d'organisation		4 378 316	5 669 797
Capital libre généré		1 738 280	1 505 148
Fonds libres		2 873 168	3 931 517
Résultat annuel		-233 132	233 132
Total passif		12 568 315	14 065 110

Compte d'exploitation

	Commentaires	2017 en CHF	2016 en CHF
Produits d'exploitation			
Produit du fundraising	16	6 140 996	6 107 485
Dons pour libre disposition		4 487 438	4 327 630
Legs pour libre disposition		590 034	810 109
Dons affectés à un usage défini		1 063 524	969 746
Produits pour prestations fournies	17	7 383 274	7 275 322
Contributions des pouvoirs publics	18	857 931	779 455
– Confédération OFSP		432 593	429 737
– Confédération ODM		2 781	14 356
– Confédération OFAS		290 633	254 797
...Confédération OFAS produit total		3 576 860	2 689 777
...Montant pour les ligues pulmonaires cantonales		–3 286 227	–2 434 980
– Confédération SEFRI		131 924	80 565
Autres produits d'exploitation		1 411 209	1 602 369
– Prestations de service en faveur de tiers		84 551	224 103
– Contributions des participants Vacances et Formation continue		721 474	691 911
– Produits provenant de proches	19	465 321	529 838
– Divers		119 479	156 517
Contributions des ligues		5 114 134	4 893 498
– Contributions ordinaires	20	4 000 000	4 100 007
– Contributions affectées	21	1 114 134	793 491
Total des produits d'exploitation		13 524 270	13 382 806

	Commentaires	2017 en CHF	2016 en CHF
Charges d'exploitation			
Charges directes de projets	22	7 698 624	7 467 677
Frais de personnel	23	3 528 039	3 183 884
Frais de voyage et de représentation		59 750	57 134
Charges de projets	24	3 189 465	3 530 362
Frais d'entretien		3 420	6 294
Charges en matière de recherches	25	734 365	493 548
Amortissements		183 586	196 455
Frais de fundraising		3 095 168	2 695 125
Frais de personnel		712 931	736 457
Frais de voyage et de représentation		8 484	5 330
Charges d'exploitation		2 353 096	1 938 124
Frais d'entretien		794	1 653
Amortissements		19 864	13 561
Frais administratifs	26	1 601 878	1 420 483
Frais de personnel		945 406	655 597
Frais de voyage et de représentation		17 047	11 563
Charges d'exploitation		612 031	739 779
Frais d'entretien		1 053	1 471
Amortissements		26 341	12 072
Total des charges d'exploitation		12 395 670	11 583 285
Versement de l'excédent de fundraising	27	-2 006 807	-2 175 901
Remboursement partiel de la contribution des ligues 2016	30	-233 132	0
Résultat d'exploitation	28	-1 111 340	-376 379
Résultat financier	29	-76 743	-13 296
– Produits financiers		88 864	48 038
– Charges financières		-12 121	-61 334
Résultat annuel sans résultat des Fonds affectés		-1 034 597	-389 676
Résultat des fonds affectés		-256 884	-164 416
– Attribution		-935 957	-701 725
– Utilisation		679 073	537 309
Résultat annuel avec Fonds affectés		-1 291 481	-554 092
Résultat des Fonds libres		1 058 349	787 224
– Attribution		-456 651	-803 138
– Utilisation		1 515 000	1 590 362
Résultat annuel	30	-233 132	233 132

Tableau du flux de fonds

	2017 en CHF	2016 en CHF
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat annuel avec résultat des Fonds	-233 132	233 132
Variation des Fonds	-801 465	-622 808
Résultat annuel sans variation des Fonds	-1 034 597	-389 676
Amortissement d'immobilisations corporelles / incorporelles	236 188	222 088
Pertes / (Bénéfices) de cours	-48 000	0
Diminution / (Augmentation) provisions	-45 736	48 479
Diminution / (Augmentation) créances	846 002	-3 911 136
Diminution / (Augmentation) contrats de construction	910 540	-313 141
Diminution / (Augmentation) comptes de régularisation actif	71 135	-71 008
Augmentation / (Diminution) autres dettes financières à court terme	-1 085 339	-781 221
Augmentation / (Diminution) comptes de régularisation passif	73 744	18 501
Total Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-76 063	-5 177 113
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		
Investissements en immobilisations corporelles	-256 748	-149 272
Investissements en immobilisations financières	180 000	280 000
Désinvestissements titres	319 596	-361 820
Investissements en immobilisations incorporelles	-386 614	-78 533
Total Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-143 766	-309 625
Total Flux de fonds	-219 829	-5 486 738
Justification des liquidités		
Etat initial disponibilités	6 633 163	12 119 902
Etat final disponibilités	6 413 334	6 633 163
Diminution (-) / Augmentation (+) des liquidités	-219 829	-5 486 738

En 2017, nous comptons sur des intérêts de 38 914 CHF (exercice précédent: 26 245 CHF) comme recettes (pas de dépenses). Pas de recettes ou de dépenses de produits de participation ou d'impôts sur le bénéfice.

Tableau de variation du capital

	Existant initial au 01/01/2017 en CHF	Dotation en CHF	Utilisation en CHF	Existant final au 31/12/2017 en CHF
Moyens provenant du financement propre				
Capital libre généré (accumulé)	1 738 280			1 738 280
Fonds libre information	74 927		-74 927	0
Fonds libre pour malades chroniques	56 160			56 160
Fonds libre prévention contre le tabagisme	253 832	13 704	-45 035	222 501
Fonds libre Pulmocare	100 751		-72 610	28 141
Fonds libre Projets	3 445 847	442 947	-1 322 428	2 566 366
Résultat annuel			-233 132	-233 132
Capital d'organisation	5 669 797	456 651	-1 748 132	4 378 316
Moyens provenant de Fonds				
Fonds Tuberculose	403 961	37 708	-29 377	412 292
Fonds de promotion	2 058 501	617 097	-369 760	2 305 838
Fonds d'encouragement de la recherche	1 473 153	227 862	-233 243	1 467 772
Fonds LOX	9 030	53 290	-46 693	15 627
Capital des Fonds avec affectation limitée	3 944 645	935 957	-679 073	4 210 529

Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Clôture exécutée selon Swiss GAAP RPC

La présentation des comptes suit les recommandations Swiss GAAP RPC, conformément aux exigences en vigueur pour les organisations collectant des fonds qui disposent du label de qualité de la Fondation ZEWO. La comptabilité et la présentation des comptes répondent ainsi aux dispositions légales, aux directives ZEWO, aux statuts de la Ligue pulmonaire suisse (LPS), ainsi qu'aux dispositions de Swiss GAAP RPC. Les comptes annuels reflètent dès lors la situation réelle de l'état de la fortune, des finances et des recettes de la LPS. Sont valables les bases d'évaluation générales selon le concept-cadre de Swiss GAAP RPC. La présente clôture des comptes selon les recommandations de Swiss GAAP RPC tient aussi lieu de clôture des comptes selon le droit commercial. Les comptes annuels ont été bouclés selon les recommandations remaniées de Swiss GAAP RPC 2015/16 (valables au 1^{er} janvier 2016).

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation répondent aux dispositions de Swiss GAAP RPC. Cela signifie concrètement que les positions sont évaluées comme suit :

- Les liquidités à la valeur nominale.
- Les créances à la valeur nominale, sous déduction des provisions nécessaires dans le cadre des provisions pour dépréciation d'actifs individuels. N'a été effectuée aucune rectification de valeurs forfaitaires dans le sens d'un ducroire.
- Les mandats à long terme selon les charges à payer (Méthode Completed Contract).
- Les titres en placements de capitaux à leur cours. Les extraits de dépôt avec une valeur au 31.12.2017 servent de base à l'évaluation du cours de ces titres.
- Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, l'évaluation se fait d'après les valeurs d'acquisition, sous déduction des rectifications de valeur économiquement nécessaires. Les amortissements se font de manière linéaire d'après les valeurs d'acquisition, en se fondant sur la durée d'exploitation estimée. Les durées d'exploitation suivantes ont été prises en considération :

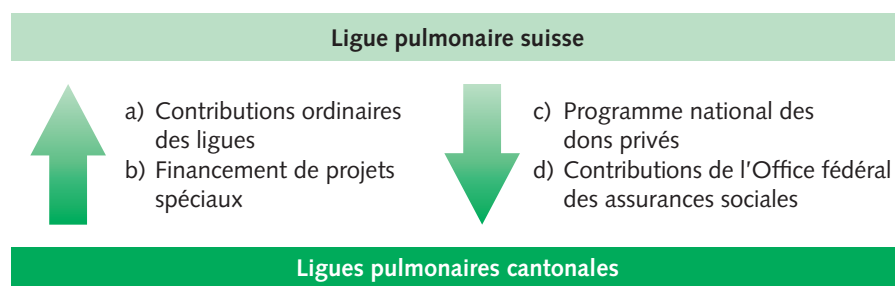
Machines de bureau, appareils d'assistance respiratoire,	
infrastructure informatique (ordinateurs, serveur, logiciels standard)	3 ans
Logiciel de gestion (actifs immatériels), systèmes de communication	5 ans
Mobilier et installations	8 ans
- Pour les immobilisations corporelles, la limite des montants à porter à l'actif est de CHF 1 000.-, les acquisitions ne dépassant pas mille francs ne sont pas portées à l'actif.
- Les immobilisations corporelles créées par la Ligue pulmonaire ne sont pas portées à l'actif.
- Des provisions sont constituées pour des obligations probables qui existeraient au jour de référence du bilan et dont le montant et / ou l'échéance sont incertains, mais évaluables.
- Les capitaux étrangers aux valeurs nominales.
- Toutes les indications numériques sont exprimées en CHF et ont été arrondies au franc immédiatement supérieur.
- Devises étrangères : les actifs et les passifs en devises étrangères sont évalués au cours bancaire au jour de référence du bilan. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis en francs suisses au cours du jour en question.

	31/12/2017 en CHF	31/12/2016 en CHF
EUR	1.07	1.07
USD	0.97	–

Cercle des proches

Par « proches », nous entendons les 20 ligues pulmonaires cantonales, la Coopérative LLE, le Don suisse pour les malades pulmonaires et tuberculeux et la Société Suisse de Pneumologie (SSP).

Principes des flux de trésorerie de la Ligue pulmonaire Suisse (LPS) aux ligues pulmonaires cantonales et de ces dernières à la LPS.



Les mouvements de fonds essentiels entre les ligues cantonales et la LPS comprennent des contributions périodiques, des contributions en faveur de projets spéciaux et de temps en temps des contributions individuelles importantes.

Font partie des flux de trésorerie qui se renouvellent chaque année de la part des ligues cantonales en faveur de la LPS : a) les contributions ordinaires des ligues pour la compensation des prestations fournies qui s'élèvent à CHF 4,0 millions, b) le financement de projets spéciaux comprenant les contributions au Fonds d'encouragement de la recherche qui sont de CHF 0,5 million (CHF 0,4 mio. l'année précédente) et aux projets TIC qui sont de CHF 2,7 millions (CHF 0,4 mio. l'année dernière). Au total, les flux de trésorerie majeurs provenant des ligues cantonales vers la LPS s'élèvent ainsi en 2017 à CHF 7,2 millions (exercice précédent CHF 4,9 millions).

Font partie des flux de trésorerie allant annuellement de la LPS aux ligues cantonales : c) l'excédent provenant du programme national de dons privés à CHF 2,0 millions (CHF 2,2 mio. pour l'exercice précédent), d) la compensation des prestations découlant des contrats de sous-traitance pour le conseil et les cours en vertu de la convention de prestations conclue entre la LPS et l'Office fédéral des assurances sociales qui s'élève à CHF 3,5 millions (CHF 4,2 mio. pour l'exercice précédent). Au total, le flux de trésorerie majeur allant de la LPS aux ligues cantonales s'élève donc à CHF 5,5 millions en 2017 (CHF 6,4 mio. pour l'exercice précédent).

Précisions relatives au bilan et au compte d'exploitation

1. Créances résultant de livraisons et de prestations à des tiers

Les créances émanant de projets se répartissent de la manière suivante :

	31/12/2017 en CHF	31/12/2016 en CHF
Tuberculose	0	16 000
Formation continue*	5 350	52 812
Séjours Bol d'air	17 257	20 454
Information et prévention	205 010	24 000
Total des créances émanant de projets	227 617	113 266

* Cours destinés à la formation continue du personnel spécialisé des ligues cantonales et d'autres organismes de santé

2. Créances résultant de livraisons et de prestations à des proches

	31/12/2017 en CHF	31/12/2016 en CHF
Ligues cantonales	3 026 474	2 633 010
Autres proches	636 689	462 065
Total	3 663 163	3 095 075

3. Mandats

Les mandats incluent le développement du nouveau système de thérapie pour patients « RespiGo », le futur démantèlement du système de thérapie pour patients « Pulmo-care », la réorganisation de l'intranet, de l'outil de contrôle « Datawarehouse Lungenliga DWL » et de la télémédecine.

4. Compte de régularisation actif

Le compte de régularisation actif se présente de la manière suivante :

	31/12/2017 en CHF	31/12/2016 en CHF
TIC	74 205	159 247
Tuberculose	2 781	0
Prévention	88 602	62 771
Collecte de fonds	2 877	11 408
Thérapie à domicile	4 621	18 423
Formation continue	28 938	9 734
Politique	47	4 929
Prestations psychosociales	382	4 958
Total des dépenses pour des projets dans la nouvelle année	202 453	271 470
Comptes de régularisation des actifs restants	12 542	14 660
Total	214 995	286 130

5. Titres

Les titres sont portés à l'actif depuis 2015, sous forme de placements de capitaux. Les titres ont un caractère de placement à moyen et long terme.

	31/12/2017 en valeur de marché en CHF	31/12/2016 en valeur de marché en CHF
Obligations		
– Suisse en CHF	156 710	424 378
– Etranger en monnaie étrangère	0	54 607
Obligations au total	156 710	478 985
Parts de fonds	23 583	98 407
Actions Suisse	599 873	431 610
Fonds immobiliers	104 960	149 984
Total des titres	885 126	1 158 986

La stratégie de placement a pour objectif de préserver les valeurs financières investies et produire un taux de rendement raisonnable sur le long terme. La Ligue pulmonaire suisse place par principe ses propres ressources à hauteur maximale de son capital propre. Nous pouvons également placer à court terme des moyens financiers dont nous n'avons pas besoin immédiatement. La stratégie de placement peut donc être définie comme étant « défensive, mais avec retenue ». Les placements sont opérés en tenant compte des liquidités dont nous avons besoin et sont, par conséquent, échelonnés. Les durées d'échéance sont adaptées au fur et à mesure en fonction de la situation et de l'évolution des taux d'intérêts ayant cours sur le marché. Les ressources financières ne peuvent toutefois pas être investies dans des titres de portefeuille qui porteraient directement préjudice à la santé ou encore à l'environnement.

6. Participation ALP, prêts LPBB et LPVD

La valeur nominale de la participation à l'Achat Ligue pulmonaire (ALP, ancienne coopérative LOX) s'élève à CHF 45 000.–. Cette somme représente un taux de participation de 18,3 %. Dans le cadre de l'assainissement de la LOX, opéré en 2003, cette participation a subi une rectification de valeur. En 2016, la coopérative LOX a été renommée « Achat Ligue pulmonaire » (ALP).

Un prêt pour le financement de la caisse de pension a été attribué à la Ligue pulmonaire des deux Bâle (LPBB) le 19.08.2014. Ce dernier est octroyé jusqu'au 30.06.2019 pour un montant de CHF 400 000.– et garanti par gage. Le dernier remboursement a été effectué par anticipation en 2017.

Un prêt a également été octroyé à la Ligue pulmonaire Vaud (LPVD) le 22.07.2015, à des fins d'amélioration des liquidités et d'investissement dans des bâtiments et infrastructures, pour un montant de CHF 500 000.–. Le prêt est accordé jusqu'au 30.06.2020 et est garanti par gage immobilier.

7. Immobilisations corporelles mobiles

	Effectif au 01/01/2017 en CHF	Augmentations en CHF	Diminutions en CHF	Effectif au 31/12/2017 en CHF
Valeur d'acquisition				
Mobilier et installations	295 323	24 936		320 259
ICT de la direction	183 645	204 769	58 795	329 619
ICT des ligues	10 202			10 202
Installations de communication	77 826	27 044		104 870
Appareils pour thérapie à domicile	5 024			5 024
Appareils pour séjours Bol d'air	4 497			4 497
Total	576 518	256 748	58 795	774 471
Amortissements cumulés				
Mobilier et installations	227 426	18 426		245 852
ICT de la direction	148 762	92 375	58 795	182 341
ICT des ligues	10 202			10 202
Installations de communication	15 565	20 974		36 539
Appareils pour thérapie à domicile	5 025			5 025
Appareils pour séjours Bol d'air	4 497			4 497
Total	411 478	131 774	58 795	484 459
Total de la valeur comptable nette de l'actif corporel	165 040			290 012

La valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles mobiles s'élève à CHF 1 400 000.--.
Aucune perte de valeur n'a eu lieu pour l'exercice 2017.

8. Immobilisations incorporelles

	Effectif au 01/01/2017 en CHF	Augmentations en CHF	Diminutions en CHF	Effectif au 31/12/2017 en CHF
Valeur d'acquisition				
Logiciels	85 057	1 450		86 507
Gestion d'adresses	252 241	390 827		643 068
Pulmocare	1 060 343			1 060 343
Autres actifs immatériels	77 309	6 333		83 642
TIC Ligues logiciels	45 645		11 996	33 649
Actifs immatériels pour la thérapie à domicile	17 000			17 000
Total	1 537 595	398 610	11 996	1 924 209
Amortissements cumulés				
Logiciels	69 417	11 504		80 921
Gestion d'adresses	252 241			252 241
Pulmocare	959 594	72 608		1 032 202
Autres actifs immatériels	65 667	5 417		71 084
TIC Ligues logiciels	22 800	9 218		32 018
Actifs immatériels pour la thérapie à domicile	3 462	5 667		9 129
Total	1 373 181	104 414		1 477 595
Total de la valeur comptable nette des actifs immatériels	164 414			446 614

Les immobilisations incorporelles concernent l'acquisition de logiciels et de la gestion intégrée des adresses qui sont spécialement exploitées pour la collecte de fonds, ainsi que du nouveau développement du système de gestion des patients Pulmocare. Pour l'exercice 2017, il n'y a pas eu de pertes de valeur.

9. Engagements envers des livraisons et des prestations

	31/12/2017 en CHF	31/12/2016 en CHF
Prestations psychosociales	0	1 572
Formation continue*	22 971	17 883
Séjours Bol d'air	1 069	7 176
Logiciel de gestion de patients Pulmocare	115 894	124 380
Contrôle de gestion du groupe	1 727	755
Centre de compétence Tuberculose	6 247	2 185
Prévention	71 544	134 024
Coordination et développement de la thérapie à domicile	30 499	46 524
Communication	87 927	112 062
Collecte de fonds	630 630	518 631
Encouragement de la recherche	17 173	14 636
Gestion des affaires et secrétariat de la SSP	51	226
Total des engagements émanant de projets	985 732	980 054
Autres engagements résultant de livraisons et de prestations	281 523	144 052
Total	1 267 255	1 124 107

* Cours destinés à la formation continue du personnel spécialisé des ligues cantonales et d'autres organismes de santé

10. Engagements envers des proches

La baisse de CHF 1 246 985.– est essentiellement due au changement de pratique de l'OFAS concernant le versement des ressources aux ligues cantonales.

Le versement prévu de l'excédent des dons privés de 2017 (après déduction de la contribution versée à l'encouragement de la recherche) d'un montant de CHF 1 505 106.– (CHF 1 769 401.– pour l'exercice précédent) au bénéfice des ligues cantonales est inclus dans cette position.

11. Autres engagements

Il s'agit essentiellement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) due (CHF 44 191.–, exercice précédent : CHF 85 531.–) et de l'AVS (CHF 58 254.–, année précédente : CHF 7 716.–).

12. Compte de régularisation passif

Les comptes de régularisation des passifs se présentent de la manière suivante:

	31/12/2017 en CHF	31/12/2016 en CHF
Logiciel de gestion de patients Pulmocare / TIC	32 231	108 613
Tuberculose	0	459
Prévention	3 890	7 927
Collecte de fonds	121 829	1 066
Thérapie à domicile	4 030	8 565
Séjours Bol d'air	323	155
Prestations psychosociales	3 900	0
Encouragement de la recherche	2 237	0
Politique	3 536	5 719
Cours de formation continue*	25 498	24 249
Total des régularisations pour les projets lors de l'exercice	197 474	48 140
Autres régularisations passives du compte	265 609	232 586
Total	463 083	389 339

* Cours destinés à la formation continue du personnel spécialisé des ligues cantonales et d'autres organismes de santé

13. Provisions

Après avoir été un certain nombre d'années au service de la Ligue pulmonaire suisse, les collaborateurs touchent une prime de fidélité. Le droit à cette prime au pro rata temporis de 5 ans est ajourné. Cette réduction résulte d'une modification du règlement du personnel, qui prévoit une réduction de la prime de fidélité.

	État au 01/01/2017 en CHF	Diminution/ Augmentation en CHF	État au 31/12/2017 en CHF
Provisions pour les primes de fidélité	81 000		
– Primes de fidélité en cours		–48 000	
Provisions pour les primes de fidélité			33 000

14. Fonds à affectation restreinte

Les fonds à affectation restreinte sont des dons effectués par des tiers et dont les conditions d'utilisation par la LPS ont été clairement spécifiées et limitées. Le Fonds Tuberculose découle du contrat conclu avec l'Office fédéral de la santé publique et qui a pour objectif de gérer et d'assurer la maintenance du Centre de compétence Tuberculose. Le Fonds de promotion est alimenté au moyen de dons à affectation déterminée des promoteurs de projets et les ressources pécuniaires sont utilisées pour financer des activités spécifiques aux thèmes pour lesquels les fonds ont été collectés. Le Fonds de l'encouragement de la recherche est alimenté par des montants de dons à affectation déterminée, hormis en 2013, où il a été alimenté par une contribution d'accumulation de toutes les ligues. À partir de l'exercice de 2013, il est alimenté annuellement par une quote-part de dons émanant du programme de dons privés.

Les ressources financières sont utilisées selon les dispositions réglementaires de l'encouragement de la recherche. Le Fonds de promotion comprend les fonds à affectation déterminée pour l'aide aux patients asthmatiques, les personnes souffrant d'un grave handicap respiratoire ainsi que des projets individuels (séjours bol d'air, Plaisirs sportifs de Macolin, assistance de personnes atteintes de maladies pulmonaires du Tessin). Le fonds LOX contribue au soutien de la mobilité des patients qui dépendent d'oxygène liquide.

Pour de plus amples détails, voir également le tableau des variations du capital.

15. Capital d'organisation

Le capital d'organisation comprend, outre le capital libre cumulé, les fonds libres.

Pour de plus amples détails, voir le tableau des variations du capital.

16. Produit provenant de la collecte de fonds

	31/12/2017 en CHF	31/12/2016 en CHF
Rendement de la collecte de fonds	6 140 996	6 107 485
Charges pour la collecte de fonds (y compris frais de personnel et généraux)	3 095 168	2 695 125
Recettes nettes	3 045 828	3 412 360

17. Rendements résultant de prestations fournies

Les rendements résultant des prestations fournies se composent des contributions des pouvoirs publics, d'autres recettes d'exploitation et des contributions des ligues.

18. Contributions des pouvoirs publics

Parmi les contributions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) s'élevant à CHF 3 576 860.– (année précédente : CHF 2 689 777.–), CHF 290 633.– sont reversés à la LPS, le reste étant destiné aux ligues cantonales. La contribution plus élevée de CHF 887 083.– par rapport à l'année dernière ne comporte plus de décompte de l'exercice précédent. La représentation des revenus bruts de l'OFAS dans les comptes d'exploitation est une charge de la recertification 2013 du label de qualité de la Fondation ZEWO.

Sont déduits, dans le cadre de contrats de sous-traitance conclus au cours de l'exercice avec les ligues cantonales, deux acomptes pour l'exercice en cours tout comme le décompte final de l'exercice précédent.

Ligue pulmonaire cantonale	Crédit 2017 en CHF	Crédit 2016 en CHF
Argovie	343 915	372 167
Appenzell Rhodes-Extérieures	0	757
Les deux Bâle	403 914	384 708
Berne	613 538	587 430
Fribourg	177 399	89 279
Genève	-55 040	0
Glaris	29 800	25 164
Grisons	3 122	-3 856
Jura	-7 564	3 515
Suisse centrale	208 444	160 744
Neuchâtel	568 765	-504 426
St-Gall – Appenzell	21 242	15 166
Schaffhouse	13 014	9 018
Soleure	284 018	288 890
Schwytz	23 055	12 014
Thurgovie	136 808	130 492
Tessin	207 625	125 597
Uri	12 216	7 908
Unterwald	0	11 190
Vaud	281 860	380 564
Valais	189 264	157 695
Total	3 455 395	2 254 016

19. Rendement provenant de proches

Ce rendement provient d'une part des sous-locataires Coopérative ALP et de la Société Suisse de Pneumologie (SSP). Elle comprend le dédommagement des coûts de la colocation et des prestations administratives. D'autre part, les recettes proviennent des ligues cantonales pour des prestations de services spécifiques à celles-ci et des ventes de matériel.

20. Contributions ordinaires des ligues

Par les contributions ordinaires, les ligues cantonales financent la sous-couverture globale des frais à titre de compensation des prestations fournies en fonction d'une clé de répartition fixée dans le Règlement financier.

21. Contributions à affectation déterminée

Il s'agit essentiellement de la contribution règlementaire annuelle des ligues cantonales en faveur du Fonds de recherche (CHF 501 701.-, année précédente : CHF 404 500.-) et du nouveau système de thérapie pour patients RespiGo (CHF 612 433.-, année précédente : CHF 387 735.-).

22. Charges directes de projets

Les charges directes de projets comprennent les activités suivantes de la LPS:

	31/12/2017 en CHF	31/12/2016 en CHF
Thérapie à domicile	1 185 048	1 229 516
Prestations psychosociales	147 641	179 016
Séjours Bol d'air	608 091	524 672
Centre de compétence Tuberculose	214 741	154 919
Promotion de la santé, Prévention et politique	806 506	860 687
Encouragement de la recherche	734 944	493 548
Logiciel de gestion de patients / TIC	1 615 803	1 571 006
Communication	1 122 637	1 092 105
Formation continue*	984 071	766 336
Controlling des groupes	150 832	190 201
Gestion LOX/ALP et secrétariat SSP	128 329	264 781
Total	7 698 643	7 467 677

* Il s'agit là de cours destinés à la formation continue du personnel spécialisé des ligues cantonales et d'autres organismes de santé

23. Frais de personnel

Au cours de l'exercice passé sous revue, la Ligue pulmonaire suisse comptait à son service 50 collaborateurs et collaboratrices (exercice précédent 55) avec un total de pourcentage d'occupation moyen de 3 520 % (exercice précédent : 2 945 %). À la fin de l'exercice, 52 collaborateurs et collaboratrices (exercice précédent : 45) travaillaient ainsi au service de la LPS avec un pourcentage de temps complet de 3 165 % (exercice précédent 3 145 %).

Les collaborateurs et collaboratrices de la LPS sont assurés auprès de l'Institution de prévoyance « Fondation Abendrot ». Les cotisations aux caisses de pension limitées à cette période s'élèvent à CHF 357 624.– (année précédente : CHF 332 224.–).

La LPS ne participe pas encore à l'excédent de couverture auprès de la nouvelle caisse de pension. L'excédent de couverture de la Fondation Abendrot s'élève à 111 % pour l'exercice 2017 (exercice précédent : 107,7 %). La LPS ne dispose pas de réserves de cotisations des employeurs.

24. Charges d'exploitation en matière de projets

Les charges d'exploitation en matière de projets ont diminuées de CHF 340 878.–. Dans l'exercice précédent, les charges d'exploitation ponctuelles de l'avant-projet concernant la planification de la succession du projet de gestion thérapeutique des patients « Pulmocare » s'élèvent à CHF 242 000. –.

25. Charges en matière de recherche

Le Fonds d'encouragement de la recherche a soutenu 5 (année précédente : 4) demandes de financement de recherches en accordant une dotation globale de CHF 625 000.– (année précédente : CHF 625 000.–). Pour les demandes de financement de recherche acceptées ont été versés CHF 623 472.– (année précédente : CHF 371 114.–), étant donné que l'aide financière est effectuée par tranches. Le reste des frais concerne le soutien externe du secrétariat de recherche et les commissions de contrôle et de recherche.

26. Charges administratives

Les charges administratives comprennent la gestion et la direction des affaires de la LPS, les activités associatives, les finances internes, la gestion du personnel, les TIC du siège tout comme les travaux administratifs généraux.

Indemnités versées aux membres du Comité central de la LPS (organe directeur) et de la direction :

	31/12/2017 en CHF	31/12/2016 en CHF
Indemnités accordées au comité central	101 230	64 518
Indemnités accordées au président	23 414	16 400
Indemnités accordées aux membres de la direction	1 089 848	1 088 770

Les indemnités versées aux membres du Comité central incluent la rémunération pour le travail fourni au sein du comité, les mandats et les frais. Les indemnités versées à la direction incluent les salaires bruts et les frais.

27. Versement de l'excédent résultant de la récolte des fonds

L'excédent résultant de la récolte des fonds est versé aux ligues d'après une clé de répartition définie dans le Règlement financier. Depuis 2013, une partie de cet excédent est versé au Fonds d'encouragement de la recherche. Le versement aux diverses ligues intervient à condition qu'elles fassent figurer l'utilisation des fonds récoltés dans leur rapport annuel.

28. Résultat d'exploitation

La LPS a besoin de disposer de contributions des ligues, de fonds de la part de tiers (par exemple des pouvoirs publics), de dons et de ressources émanant de fonds pour pouvoir faire son travail. Le résultat d'exploitation ne reflète toutefois qu'une partie de la réalité de l'exploitation, étant donné que les ressources émanant de fonds ne sont pas prises en comptes.

29. Résultat financier

	31/12/2017 en CHF	31/12/2016 en CHF
Rendement		
Intérêts sur titres et dépôts à terme	34 510	38 085
Bénéfices de cours	54 354	9 953
Total	88 864	48 038
Charges		
Frais et émoluments	3 503	2 903
Pertes de cours	8 618	58 432
Total	12 121	61 334
Résultat financier	76 743	-13 296

30. Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice annuel présente une perte de CHF 233 132.– correspondant à la part de la compensation des prestations non utilisée de 2016, comptabilisée comme bénéfice dans l'exercice 2016 et remboursée aux ligues cantonales en 2017.

Informations supplémentaires

Engagements subsidiaires

Il n'existe aucune obligation de garantie, de cautionnement ou encore de constitution de gage à l'égard de tiers et ce, ni pour l'année passée sous revue, ni pour l'exercice précédent.

Autres engagements ne devant pas être portés au bilan

	31/12/2017 en CHF	31/12/2016 en CHF
Contrat de bail (durée jusqu'au 31/03/2023)	290 173 p.a.	290 173 p.a.

Il s'agit ici de baux à loyer dont la durée excède une année.

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement significatif connu ne s'est produit qui aurait pu influencer les comptes annuels de l'exercice comptable de 2017.

Le conseil des délégués de la Ligue pulmonaire suisse a approuvé les présents comptes annuels en date du 22 juin 2018.

Rapport de l'organe de révision sur
le contrôle restreint à l'attention
du Conseil des délégués de la
Ligue pulmonaire suisse
Berne

Thoune, le 16 mai 2017
roj


En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de la Ligue pulmonaire suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

unico thun ag


Jürg Rolli
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Heidi Ambühl
Experte-réviseur agréé

Annexe Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)

Jürg Rolli dipl. Wirtschaftsprüfer
Hans Stauffer dipl. Steuerexperte, dipl. Experte in Rechnungslegung & Controlling
Sandro Schmid dipl. Wirtschaftsprüfer